

FCP AFEK CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 161 522,856 TND, un actif net de 158 766,891 TND et un bénéfice net de l'exercice de 6 459,145 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 4.4« Evènements postérieurs à la date de clôture » des états financiers qui décrit des événements postérieurs liés à la pandémie COVID-19

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31. déc.2019</u>	<u>31. déc.2018</u>
Portefeuille titres	3.1	156 181,110	182 900,660
Actions cotées et droits rattachés		156 181,110	182 900,660
Placements monétaires et disponibilités	3.3	5 341,746	3 747,565
Disponibilités		5 341,746	3 747,565
Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		161 522,856	186 648,225
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	792,587	1 002,087
Autres créditeurs divers	3.6	1 963,378	1 936,448
TOTAL PASSIF		2 755,965	2 938,535
<u>ACTIF NET</u>		158 766,891	183 709,690
Capital	3.7	160 027,923	184 856,547
Sommes distribuables	3.10	-1 261,032	-1 146,857
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-938,144	0,608
Sommes distribuables l'exercice		-322,888	-1 147,465
<u>ACTIF NET</u>		158 766,891	183 709,690
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		161 522,856	186 648,225

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	4 161,500	5 149,250
Dividendes Actions cotées		4 161,500	5 149,250
Revenus des placements monétaires	3.4	74,343	121,125
Revenus des comptes à vue		74,343	121,125
Total des revenus de placements		4 235,843	5 270,375
Charges de gestion des placements	3.8	2 851,817	4 413,667
Revenus nets de placements		1 384,026	856,708
Autres produits		-	-
Autres charges	3.9	2 086,587	2 052,556
Résultat d'exploitation		-702,561	-1 195,848
Régularisation du résultat d'exploitation		379,673	48,383
Sommes distribuables de l'exercice	3.10	-322,888	-1 147,465
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-379,673	-48,383
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		19 425,821	-14 089,177
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-12 064,851	13 236,657
Frais de négociation de titres		-199,264	- 325,905
Résultat net de l'exercice		6 459,145	- 2 374,273

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	6 459,145	- 2 374,273
Résultat d'exploitation	- 702,561	- 1 195,848
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 425,821	- 14 089,177
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 12 064,851	13 236,657
Frais de négociation de titres	- 199,264	-325,905
Distributions de dividendes	-	- 1 441,849
Transactions sur le capital	- 31 401,944	- 31 956,854
Souscriptions	59 201,787	32 478,250
Capital	68 400,000	34 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 9 042,307	- 1 909,636
Régularisation des sommes distribuables	- 155,906	- 112,114
Rachats	90 603,731	64 435,104
Capital	106 200,000	67 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 14 851,977	- 2 904,435
Régularisation des sommes distribuables	- 744,292	- 160,461
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	- 24 942,799	- 35 772,976
Actif net		
En début de l'exercice	183 709,690	219 482,666
En fin de l'exercice	158 766,891	183 709,690
Nombre des parts		
En début de l'exercice	2 077	2 407
En fin de l'exercice	1 699	2 077
Valeur liquidative	93,447	88,449
Taux de rendement	5,65%	-2,34%

Notes aux états financiers annuels

Arrêtés au 31 Décembre 2019

Présentation du fonds

FCP AFEK CEA est un FCP de distribution, de catégorie mixte dédié exclusivement aux titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA ».

FCP AFEK CEA a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 avec un démarrage des opérations de souscriptions publiques le 01 juillet 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 1000 parts de 100 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 156 181,110 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31 Décembre 2019	% actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		160 975,012	156 181,110	96,693%
ATTIJ BANK	445	14 520,00	14 684,11	9,091%
BH BANK	600	12 089,01	7 158,60	4,432%
BIAT	130	14 307,75	14 922,70	9,239%
BNA	1 200	12 194,13	14 228,40	8,809%
BT	1 900	16 021,63	14 706,00	9,105%
BTE (ADP)	1 100	17 164,46	10 153,00	6,286%
ECYCLE	480	8 760,90	9 009,60	5,578%
NBL	2 600	16 342,39	12 922,00	8,000%
SIAME	2 400	7 415,45	9 837,60	6,091%
STB	3 000	13 484,79	13 788,00	8,536%
TUNIS RE	1 300	10 253,17	10 341,50	6,402%
UIB	540	7 793,25	12 306,60	7,619%
WIFAK BANK	1 800	10 628,08	12 123,00	7,505%
Total		160 975,012	156 181,110	96,693%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	76 601,070
Total	76 601,070

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession)	Coût d'acquisitio	Prix de cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	122 746,441	110 681,590	-12 064,851
Total	122 746,441	110681,590	-12 064,851

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 4 161,500 TND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre
Dividendes	4 161,500	5 149,250
- des actions admises à la cote	4 161,500	5 149,250
Total	4 161,500	5 149,250

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 5 341,746 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Disponibilités	5 341,746	5 341,746	3,307%
Dépôts à vue	3 069,183	3 069,183	1,900%
Sommes à l'encaissement	2 272,563	2 272,563	1,407%
Sommes à régler	-	-	0,000%
Total	5 341,746	5 341,746	3,307%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2019 à 74,343 TND et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2019 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des comptes courants	74,343	121,125
Total	74,343	121,125

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 792,587 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Commission distributeurs (TSB et TSI)	150,975	190,878
Commission gestionnaire (TSI)	566,128	715,769
Commission dépositaire (TSB)	75,484	95,440
Total	792,587	1 002,087

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 1 963,378 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	13,183	15,440
Honoraires commissaire aux comptes	1 950,195	1 921,008
Total	1 963,378	1 936,448

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

	2019	2018
<u>Capital au 01/01</u>		
Montant (en nominal)	207 700,000	240 700,000
Nombre de parts	2 077	2 407
Nombre de porteurs de parts	87	95
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	68 400,000	34 500,000
Nombre de parts émises	684	345
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	106 200,000	67 500,000
Nombre de parts rachetées	1 062	675
<u>Capital au 31-12</u>		
Montant (en nominal)	169 900,000	207 700,000
Sommes non distribuables	-9 872,077	-22 843,453
Montant du capital au 31/12	160 027,923	184 856,547
Nombre de parts	1 699	2 077
Nombre de porteurs de parts	101	87

3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	19 425,821	-14 089,177
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	- 12 064,851	13 236,657
Frais négociation de titres	-199,264	- 325,905
Résultats non distribuables de l'exercice	7 161,706	-1 178,425
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	-22 843,453	-22 659,827
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 9 042,307	- 1 909,636
Régularisations sommes non distribuables rachats	14 851,977	2 904,435
Total sommes non distribuables	-9 872,077	-22 843,453

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 851,817 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01 janvier au 31 décembre 2019	Période du 01 janvier au 31 décembre 2018
Commission distributeurs (TSB et TSI)	543,217	840,705
Commission gestionnaire (TSI)	2 036,992	3 152,599
Commission dépositaire (TSB)	271,608	420,363
Total	2 851,817	4 413,667

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 086,587 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01 janvier au 31 décembre 2019	Période du 01 janvier au 31 décembre 2018
Redevance CMF	135,800	210,148
Honoraires commissaire aux comptes	1 950,787	1 842,408
Total	2 086,587	2 052,556

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	-1 146,857	-377,688	586,401	-938,144
Exercice 2019	-702,561	221,782	157,891	-322,888
Sommes distribuables				-1261,032

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2019 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Titres à livrer	2 272,563	364,109
Total	2 272,563	364,109

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	2,493	2,537	3,448	3,189	3,224
Charges de gestion des placements	- 1,679	- 2,125	- 1,894	- 1,953	- 2,003
Revenus net des placements	0,815	0,412	1,554	1,237	1,222
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 1,288	- 0,988	- 0,881	- 0,759	- 0,476
Résultat d'exploitation	- 0,414	- 0,576	0,673	0,478	0,745
Régularisation du résultat d'exploitation	0,223	0,023	- 0,073	0,096	0,062
Sommes distribuables de l'exercice	- 0,190	- 0,552	0,599	0,573	0,807
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11,434	- 6,783	9,722	14,096	10,456
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-7,101	6,373	- 1,604	- 9,690	- 11,532
Frais de négociation de titres	- 0,117	- 0,157	- 0,096	- 0,148	- 0,255
Plus ou moins-values sur titres et frais	4,215	- 0,567	8,022	4,258	- 1,331
Résultat net de l'exercice	3,802	-1,143	8,695	4,736	- 0,585
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	4,215	- 0,567	8,022	4,258	-1,331
Régularisation du résultat non distribuable	0,973	-1,017	- 0,152	-0,604	0,795
Sommes non distribuables de l'exercice	5,188	-1,584	7,870	3,654	-0,536
Distribution de dividendes	0,000	0,599	0,574	0,807	0,133
Valeur liquidative	93,447	88,449	91,185	83,289	79,869

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,665%	0,547%	1,941%	2,017%	1,969%
Autres charges / Actif Net Moyen	1,219%	1,018%	0,903%	0,784%	0,468%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-0,410%	-0,593%	0,689%	0,493%	0,733%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienned'Investissement"TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et laTSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'ancalculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.4- Evènements postérieurs à la date de clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Face à cette pandémie, le gestionnaire du fonds « FCP AFEK CEA » a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à la clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services offerts.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2020. Ils ne tiennent pas compte des incidences financières inhérentes aux effets de la pandémie COVID-19 et ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à la date de tenue du Conseil d'Administration.